

Questions orales

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que le gouvernement travaille en collaboration avec les gens du milieu, que ce soit les agriculteurs, les représentants de la municipalité ou les citoyens vivant autour du secteur de Mirabel. En ce qui concerne sa question précise, je dirai qu'aussitôt qu'on aura obtenu des renseignements, on pourra les transmettre au député. Mais on peut être assuré que les députés de la région surveillent très bien le développement de Mirabel.

[Traduction]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je m'adresse maintenant au premier ministre. Je lui signale que ce qui se passe dans la province de Québec est immoral. On fait éclater les fermes familiales, on les divise en trois parcelles. On vend des maisons à des fonctionnaires qui les revendent à leur tour. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de demander au ministre des Travaux publics de créer une commission parlementaire pour étudier toute la question de la disposition de 18,000 acres de terre à Mirabel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'excuse. Je n'ai pas entendu les propos que l'on vient d'échanger, mais je prends certainement bonne note de la question.

* * *

LES BANQUES

L'UTILISATION DES BÉNÉFICES POUR CRÉER DES EMPLOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il n'est certainement pas sans savoir que les cinq grandes banques à charte canadiennes ont réalisé des bénéfices de 1.5 milliard de dollars, qui ont été assujettis à un taux d'imposition de 8 p. 100, soit celui qu'on a fait payer aux Canadiens qui ont perdu leur emploi l'an dernier et qui toute l'année ont dû se contenter des prestations d'assurance-chômage.

Il n'ignore pas non plus que les dirigeants des banques s'inquiètent dernièrement de ce que les intérêts exigibles sur les prêts consentis l'an dernier feront grimper leurs bénéfices jusqu'à 2.6 milliards de dollars, soit un milliard de plus que l'exercice précédent. La semaine dernière, le ministre des Finances s'est porté à la défense de ces profits élevés et des faibles taux d'imposition parce que, disait-il, son gouvernement se devait de chercher à inciter le secteur privé à continuer à investir dans l'économie et à créer des emplois pour les Canadiens. Or le gouvernement a été informé que le secteur privé entend réduire ses investissements par rapport à l'année dernière.

Le ministre des Finances peut-il dire aux Canadiens comment il propose de s'assurer que les bénéfices des banques serviront à la création d'emplois?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux que le député n'est pas indisposé aujourd'hui au point de vouloir déchirer ou brûler des livres. Il a posé une question la semaine dernière au sujet des banques à charte. Je lui ai alors indiqué qu'une bonne partie des profits réalisés par ces dernières étaient le résultat des arrangements qui leur avaient permis d'accorder, notamment aux petites entreprises, des prêts à des taux d'intérêts très bas. Si les banques ont ainsi accepté d'offrir des taux bien au-dessous du taux courant, c'était sous réserve que les intérêts perçus sur les prêts consentis aux petites entreprises ne soient pas imposables.

L'économie canadienne a bénéficié et continuera de tirer parti de ces prêts qui contribuent par ailleurs au maintien et à la création d'emplois dans le secteur de la petite entreprise.

En outre, l'importance de la récession a obligé les banques à se prémunir contre les énormes pertes qu'elles pourraient subir par suite du non-remboursement de leurs prêts. Les banques ont pu soustraire ces réserves pour créances douteuses de leur revenu imposable, mais si elles n'ont pas à encaisser ces pertes, il faudra bien sûr qu'elles rajoutent ces sommes aux bénéfices imposables. Je tiens à préciser cependant que ces réserves ont été établies conformément aux pratiques comptables en vigueur dans les banques afin d'assurer leur rentabilité et d'être sûrs que les Canadiens aient confiance en elles. Si toutefois les pertes prévues ne se concrétisent pas, les réserves seront incluses dans les bénéfices et par conséquent imposables.

● (1440)

M. Riis: Le ministre des Finances sait pertinemment qu'il est presque impossible d'obtenir des obligations pour la petite entreprise. Je le mets au défi de trouver une seule banque qui serait disposée à lui en accorder, et je lui promets une photo du gouverneur Bouey signée de sa main s'il réussit.

L'IMPOSITION D'UN IMPÔT SUR LES SUPERBÉNÉFICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, les taux d'intérêt qui procurent aux banques ces énormes profits ont ruiné la vie de bien des Canadiens qui ont perdu leur maison, leur emploi, leur entreprise ou leur exploitation agricole. Pourtant, les banques ont prétendu ne pas être en mesure de réduire les sommes qu'elles récoltaient à titre d'intérêts. S'il est possible un tant soit peu de justifier le déséquilibre outrancier qui persiste entre ce que coûtent aux particuliers les taux d'intérêt élevés et les bénéfices qui en découlent pour les banques canadiennes, le ministre des Finances acceptera-t-il au moins de récupérer cet argent au moyen d'un impôt sur les superbénéfices, dont le produit serait consacré à redonner de l'emploi aux Canadiens et à rembourser leurs hypothèques, afin de rétablir un semblant de justice dans notre régime fiscal?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, la question du député me semble être une recommandation. Je vais en tenir compte, mais à titre d'information, je voudrais lui relire le rapport du comité parlementaire qui a étudié il y a quelques mois la situation financière des banques.

Des voix: Oh, oh!